

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 25 août 2025 à 18H30

Convocation en date du 08 août 2025

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Nicolas PETIT-BARAT, M. Florian PINFORT.

Pouvoirs : Mme Christine MATHIAS à Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, M. Roland ARBOUSSET à M. Jacky RAMBEAUD, M. Mickaël CHARNET à Mme Nelly VERGNE, M. Patrice MONNAY à Mme Caroline BARDOT.

Absent excusé :

Absents : Mme Marianne GARMY, M. Lilian PIOLAT.

Secrétaire de séance : Mme Corinne CHABAUD.

1. Ajout à l'ordre du jour

Néant

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 30 juin 2025. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. **Décision du Maire** :

Acceptation du don du comité local du Souvenir Français d'un montant de 386.20 € pour les travaux de restauration des stèles et du Monuments aux morts, au cimetière.

4. **Commissions communales** :

Néant

Affaires générales

5. Convention entre le Département de l'Allier et la Commune pour les travaux d'aménagements sécuritaires de la RD27 :

La route départementale RD27 est une route classée « liaison départementale » qui supporte un trafic journalier de l'ordre de 1 600 véhicules par jour, dont 6.5 % de poids-lourds.

Dans le cadre du dispositif « Reconquête Centre Ville Centre Bourg », et plus spécifiquement son action structurante portant sur l'aménagement de l'espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls », la Commune a prévu de sécuriser la circulation piétonne le long de la RD27 : depuis l'entrée de la salle polyvalente au 9 route de Vendat jusqu'à l'entrée du carrefour giratoire.

CONSIDERANT le projet d'aménagement qui consiste à :

- Rétrécir la RD27 à 5.20 m de largeur sur 20ml et 5.50 m de largeur sur 40ml ;
- Agrandir la largeur du trottoir nord entre la salle polyvalente et le giratoire.

CONSIDERANT que pour être mené à bien, il convient d'établir une convention avec le Département de l'Allier, ayant pour objet :

- D'autoriser la Commune à réaliser les travaux ;
- De définir le financement du Département au titre du renouvellement de la couche de roulement.

En effet, le Département prendra en charge une partie de la couche de roulement en proposant à

la commune une offre de concours sur la base d'un prix moyen au m². Le département assumera cette prise en charge à hauteur d'un prix fixé forfaitairement à 30 € HT/m², soit sur la base des 180 m² estimés pour l'ensemble du projet, le montant total versé par le Département sera de 5 400 € HT.

- De définir les obligations de maintenance, d'entretien et de renouvellement de chacune des parties après l'aménagement, comme suit : le Département assurera l'entretien, la maintenance et le renouvellement de la couche de roulement, de la signalisation verticale ; la Commune assurera l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements dont elle a assuré la maîtrise d'ouvrage, à savoir les trottoirs.

Il vous est proposé :

- d'accepter la convention avec le Département
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°01-2025 08 25/8.6

Projets/investissements/travaux

6. Investissement 2025 : Acquisition de matériels pour l'école et la garderie :

Dans le cadre de l'ouverture de la deuxième classe à Saint-Pont à la rentrée de septembre 2025, le nombre d'élèves accueillis dans la cour de l'école va doubler. Aussi, dans un souci de bonne gestion de l'espace récréatif, et en accord avec les agents communaux en charge de la surveillance, il est préconisé de limiter au maximum l'usage des ballons. En effet, ceux-ci sont gourmands en espace et peuvent s'avérer dangereux.

Deux devis ont été demandés à DECATHLON et CASAL SPORT, pour des jeux de cerceaux, tennis de table, jokari, badminton.

Une table de ping-pong est donnée gracieusement par Mme Corinne CHABAUD.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de CASAL SPORT pour un montant de 370.92 € HT soit 445.10 € TTC, ce dernier ayant répondu à toutes les demandes de matériels, le devis de DECATHLON n'étant pas complet.

Prestataires	En €HT	En €TTC
CASAL SPORT	370.92	445.10
DECATHLON	138.99	166.79

Il vous est proposé :

- retenir le devis de CASAL SPORT pour un montant de 370.92 € HT,
- donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.
- préciser que la dépense sera inscrite au budget principal 2025 sur l'opération 260 « Matériels pour école et garderie ».

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°02-2025 08 25/1.1

7. Investissement 2025 : Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école :

VU les dispositions de l'article L.212-4 du code de l'éducation, qui précise que l'équipement et le fonctionnement des écoles publiques relèvent de la compétence des communes,

VU les statuts actuels du SIVOS qui prévoit la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement entre le syndicat et les communes adhérentes,

CONSIDERANT que l'ordinateur portable de la directrice d'école, Madame Randoing, ne fonctionne plus (diagnostic fait par un technicien informatique) et qu'il est donc nécessaire de le changer, dans la mesure où la directrice l'utilise dans le cadre des cours enseignés,

Deux devis ont été demandés :

- Manutan : 538.32 € HT, soit 645.98 € TTC (sans récupération des données de l'ancien PC)
- Bureau vallée : 429.08 € HT, soit 514.90 € TTC (avec récupération des données de l'ancien PC)

Prestataires	En €HT	En €TTC
MANUTAN	538.32	645.98
BUREAU VALLEE	429.08	514.90

Il vous est proposé :

- retenir le devis de BUREAU VALLEE, intégrant en plus la récupération des données présentes dans l'ordinateur actuelle de la directrice, pour un montant de 429.08 € HT,
- donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.
- préciser que la dépense sera inscrite au budget principal 2025 sur l'opération 261 « Ordinateur pour école ».

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°03-2025 08 25/1.1

8. Investissement 2025 : Matériels de jeux et informatique pour l'école et la garderie – Demande de subvention (FST) auprès de Vichy Communauté :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 29 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, modifiée par la loi n°2010-1657 du 29 juillet 2010 autorisant notamment les établissements publics de coopération intercommunale à percevoir tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur les zones d'activités économiques communautaires,

VU la délibération n°3B du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 relative au pacte fiscal et financier de solidarité et instaurant le Fonds de Solidarité Territoriale (FST),

VU la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 24 février 2022 approuvant les modalités du Fonds de Solidarité Territoriale (FST),

CONSIDERANT que le montant de FST, pour la période 2022-2026 attribué à la commune de Saint-Pont, est de 67 784,70 € et qu'il affiche à ce jour un solde de 54 179,19 € à utiliser.

CONSIDERANT la volonté de la commune de solliciter le Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour la réalisation des opérations mentionnées ci-après, qui sont éligibles au FST selon le règlement administratif et financier de ce dispositif adopté par le Conseil Communautaire du 24 février 2022,

OPERATION	Montant de l'opération €HT	Montant de FST 2025 demandé (Vichy Communauté)	Commune
Opération 260 : Matériels pour école et garderie	370.92	185.46	185.46
Opération 2614 : Ordinateur pour école	429.08	214.54	214.54
TOTAL	800.00	400.00	400.00

Il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus,
- de déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, soit un montant de subvention au titre du FST de 400.00 €,
- d'accepter les modalités du dispositif, dont notamment le partage de fiscalité pour les communes concernées et pour la convention,
- donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°04-2025 08 25/7.5

Affaires financières

9. Budget principal 2025 : Décision modificative n°1 :

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire des crédits en dépenses, au budget principal 2025, afin de régler l'achat de matériels pour l'école et la garderie et l'achat d'un ordinateur portable pour l'école en investissement, il convient de procéder à un réajustement des lignes de crédit en dépenses, dans la section « investissement ».

Il vous est proposé d'approuver la décision modificative n°1 ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.) - Opération	MONTANT	Articles (chap.) - Opération	MONTANT
2131 (21) – 251 – Inst. Gén., Agenc., aménagement bâtiments publics	-1 100.00		
2158 (21) – 260 - Autres Mat. et out. technique	500.00		
2183 (21) – 261 – Matériel informatique	600.00		
2131 (21) – 257 - Inst. Gén., Agenc., aménagement bâtiments publics	-70.00		
2156 (21) - 257 - Mat. et out. Incendie et de défense civile	70.00		
Total dépenses	0.00	Total recettes	

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°05-2025 08 25/7.1

Questions et informations diverses

Demande d'abondement FSL

comme l'an passé, la Mairie a été sollicitée pour abonder le FSL. Ainsi, il existe un *fonds de solidarité pour le logement* (FSL) par département. Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement. L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt (à rembourser au FSL), ou sous forme de subvention (sans remboursement). L'aide peut servir à payer les frais liés à l'installation ou au maintien dans le logement. Le 11 juillet dernier, la Mairie recevait un courrier du Président du Département de l'Allier car, conformément à une délibération de 2009, il est autorisé à solliciter la participation financière des communes et des EPCI, sur la base de 1€ par habitant, sur la base du dernier recensement. L'an passé, il avait été décidé de ne pas donner suite à cette demande. Madame le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil sur cette nouvelle sollicitation.

Avis : Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorable à la demande d'abondement FSL.3

Journées européennes du patrimoine 2025 à Saint-Pont

- *le Château de Saint-Pont, 9 route de Broût-Vernet* : ouverture samedi et dimanche de 15h à 18h. Visite libre ou guidée du parc, des granges et du four à pain du XVe s.

- *l'église Saint-Mayeul, place de l'église* : ouverture samedi et dimanche. Visite libre.

- *une exposition photos* : Fidèle à ses valeurs, l'association Objectif Terre proposera de mettre à l'honneur le patrimoine naturel de notre beau territoire, avec la diffusion d'un diaporama animalier par et en présence de François Ribeyre. François Ribeyre est un autodidacte amoureux et passionné de la nature. Il nous partage les rencontres et la magie qu'il reçoit des animaux sauvages au quotidien. Il nous parle de la patience nécessaire, de l'attention, du respect, de la connaissance des lieux, de la connaissance des animaux pour que la photo puisse exister. Quelquefois, la photo n'a pas lieu, l'instant reste. Entrée libre le samedi 20 septembre à 18h30 à la salle polyvalente. Échanges et collation partagés avec le photographe à l'issue.

Atelier d'initiation aux percussions (avec le Centre Social la MAGIC)

Les mardis de 17h30 à 19h pour les enfants (à partir de 6 ans) ; de 19h à 20h30 pour les ados et les adultes. Cet atelier aura lieu à la salle du 1^{er} étage du parvis de la Mairie (porte à gauche de la fresque), à partir de la rentrée 2025. A cette fin, Madame le Maire préconise de réserver l'usage de la salle du 1^{er} étage aux activités et ainsi la vider de toutes les chaises et tables qui l'occupent. Les associations souhaitant se réunir seront invitées à le faire en priorité, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Mairie.

Travaux d'été

Cet été, des travaux de peinture conduits par les agents et les élus communaux : lambris à la salle polyvalente, mobilier de la cantine. Aux côtés de Pascal pour quelques semaines, la jeune Maëva SNANEDJ, en contrat d'emploi d'été, a pu lui prêter main forte dans la réfection des 11 bancs communaux, la reprise de la peinture routière au sol, le balayage des trottoirs notamment.

Curage des fossés

- **En 2020** : travaux de nettoyage de fossés sur environ 3 km, pour environ 3 000 €.
- **En 2022** : travaux de nettoyage des fossés et pose de ponts, route de Lourdy et de Broût-Vernet, pour 3 864 € TTC
- **En 2024** : curage de fossés pour (220 m.) pour 528 € TTC.
- **En 2025** :

Ce qui était prévu : 600 m. de fossés à reprendre en nettoyage/curage (chemin des ronchauds, rue des Gaudons, chemin ferré, la Motte Audun, chemin de l'Alliat, chemin du Courtioux) pour 1 254,00 € TTC.

Ce qui n'était pas prévu : traitement de l'éboulement du talus à la Motte Autin, dans le fossé par les rongeurs (ce fossé permet l'évacuation des eaux pluviales venant de l'amont. Lors de forts épisodes pluvieux, la présence de ces éboulements empêche le bon écoulement des eaux pluviales ; Celle-ci ruisselle sur le chemin ce qui le détériore. Solution préconisée : mise en place d'un tuyau d'épandage entouré de matériaux drainants dans le fossé sur une longueur d'environ 20 mètres) et traitement chemin des Gaudons pour 1 603,20 € TTC.

Soit un TOTAL de 2 857,20 € TTC pour 2025.

M. Florian PINFORT demande pour la prochaine campagne de curage de prévenir les propriétaires en bordure des fossés avant afin de prévoir en même temps des travaux.

Suppression de la ligne téléphonique à la salle polyvalente

Dans la mesure où il n'est obligatoire que la salle polyvalente soit équipée d'une ligne téléphonique fixe, et que celle-ci coûte à la Commune la somme de 33.10 € HT, soit 39.72 € TTC par mois, Madame le Maire suggère aux membres du Conseil municipal de supprimer cette ligne, et de mettre en place une information dans le guide pratique de bon usage de la salle, relayant les numéros utiles et d'urgence.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Caroline BARDOT

La Secrétaire
Mme Corinne CHABAUD